



GUIDE D'AMÉNAGEMENT URBAIN La Malbaie

Septembre 2007

Guide d'aménagement urbain

La Malbaie



Mise en situation

Depuis juin 2006, la ville de La Malbaie participe à l'approche Rues principales afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens et renforcer la dynamique commerciale des secteurs centre-ville, Place Charlevoix et Pointe-au-Pic. Les intervenants se sont regroupés au sein d'un comité de revitalisation (Table des partenaires RevitalisAction La Malbaie) et ont convenu de travailler ensemble au renforcement du rôle socio-économique des secteurs. Cette démarche, visant à impliquer l'ensemble des intervenants et des organismes du milieu concernés par la revitalisation, a permis aux gens de se donner un scénario de revitalisation proposant une vision de développement pour La Malbaie.

Dans le cadre de la démarche de revitalisation implantée dans la ville de La Malbaie, la Fondation Rues principales s'est engagée, en collaboration avec les intervenants du milieu, à élaborer un plan d'ensemble à long terme des interventions physiques de qualité à réaliser afin d'améliorer et de mettre en valeur le milieu bâti et naturel.

Plus concrètement, il s'agissait de définir des objectifs et des critères de conception pour les éléments d'aménagement, de décor et de mobilier urbain des espaces publics sous toutes leurs formes.

En continuité de la réflexion amorcée lors de la Session Image, les participants se sont entendus sur les mesures, les mécanismes et les actions favorisant des aménagements publics actuels et futurs, afin de protéger et de mettre en valeur :

- les perspectives visuelles et les points de vue d'intérêt;
- de tirer avantage et de bien exploiter certains sites;
- d'aménager à l'échelle de tous les secteurs des espaces publics appropriés à la vie de quartier et aux activités socioculturelles et promotionnelles nécessaires à la vitalité du secteur;
- de définir la nature et le bon usage des matériaux, de l'éclairage, de la signalisation et du mobilier;
- d'ajouter à la réglementation actuelle les amendements et les correctifs conséquents pour tenir compte des choix collectifs convenus.

Ce guide de référence pose les balises des prochains aménagements à réaliser pour les secteurs visés par la démarche, mais aussi pour l'ensemble de la ville de La Malbaie afin de rendre harmonieux l'ensemble des interventions. Il représente le fruit d'un consensus atteint avec les différents partenaires concernés par l'état actuel du cadre urbain et préoccupés de mettre en œuvre les moyens appropriés pour améliorer l'aspect et l'ambiance du secteur.

Le cheminement du travail de réflexion

Les intervenants se sont rencontrés le 16 mai et le 12 juin 2007, pour entreprendre une réflexion globale sur l'image des trois secteurs et les différents éléments qui la composent. Les intervenants ont identifié tout le long des rues les points forts et les aspects à améliorer.

Ils ont également fait consensus sur des principes généraux à respecter afin de développer une ambiance conforme à l'image recherchée.

Les objectifs qui suivent illustrent ainsi la vision des aménagements futurs à réaliser afin d'améliorer et d'embellir graduellement La Malbaie. Les délais de réalisation tiendront compte des ressources disponibles et des moments les plus appropriés pour mettre en œuvre les actions préconisées.

LES OBJECTIFS ET CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT

Objectif A : **SE DONNER UNE VISION D'ENSEMBLE DU RÉAMÉNAGEMENT DES TROIS SECTEURS DE LA MALBAIE**

Moyens :

1. À l'aide d'esquisses, traduire les objectifs de réaménagement et les résultats escomptés afin de proposer une images aux résidants de La Malbaie et afin que l'ensemble des intervenants aient en tête la même vision.
 - La rue St-Étienne dans le secteur centre-ville a été identifiée pour la réalisation d'une première esquisse illustrant le potentiel de réaménagement



2. Se référer aux critères élaborés dans le présent guide pour orienter l'aménagement des rues et des stationnements, pour intégrer les nouvelles constructions, pour choisir le mobilier urbain et les sites où l'installer et pour réaliser des aménagements paysagers attrayants.
3. Actualiser le Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de favoriser des interventions adéquates et harmonieuses dans le respect de la vision de développement identifiée.

Parmi les critères architecturaux à respecter :

- Utiliser des matériaux durables, de qualité qui respectent le caractère des bâtiments d'origine : dans le centre-ville, on retrouve beaucoup de bâtiments en brique brune et des bâtiments en bardeau de bois, alors que dans Pointe-au-Pic, on retrouve davantage de bardeau et de clin de bois;
 - Privilégier, lors de rénovations, le maintien (entretien, rénovation) et la restauration des matériaux d'origine sur les bâtiments d'abord, sinon le remplacement selon l'apparence, la forme et le matériau d'origine et favoriser le retour des caractéristiques d'origines disparues;
 - Assurer une implantation des nouvelles constructions en continuité de l'alignement des bâtiments voisins;
 - S'assurer que le style architectural des nouvelles constructions et des travaux de rénovation s'inspire de celui des constructions voisines et de l'architecture typique du secteur;
 - Développer une charte des couleurs qui serait proposée aux propriétaires qui souhaitent rénover leur façade.
4. Offrir de la formation aux intervenants (Ville, CCU, commerçants) sur les interventions physiques de qualité, s'assurer de l'application de la réglementation sur tout le territoire de La Malbaie et informer les propriétaires, par divers moyens (dépliant, journaux, formations), des règlements municipaux.
 5. Enfouir les fils électriques ou voir à diminuer leur concentration sur les rues St-Étienne, Richelieu et Bellevue afin de dégager le paysage; utiliser les poteaux de manière innovante (éclairage d'ambiance) et sensibiliser les entreprises de services publics concernées.
 6. Élaborer une Politique de l'arbre pour le territoire de La Malbaie afin de mettre en valeur la foresterie urbaine : protéger les arbres existants, ajouter de nouvelles plantations et favoriser la conservation d'un minimum de couvert

forestier lors de développements résidentiels, commerciaux et institutionnels; inciter les promoteurs à présenter leur projet accompagné d'un concept d'aménagement.

7. Faire connaître à la population la participation de La Malbaie aux *Fleurons du Québec* (3 nominations) et inciter la population (résidents, commerçants, institutions) à fleurir leur terrain et bâtisse par un concours floral.
8. Sensibiliser les propriétaires privés et publics à la propreté et l'entretien de leur terrain comme partie intégrante de l'image de La Malbaie.
9. Favoriser l'intégration d'œuvres d'arts dans les nouveaux aménagements et les nouvelles constructions publiques sur tout le territoire de la ville ; encourager la mise en place de concours afin de donner la chance aux artistes locaux de proposer leurs services.
10. Réviser la vocation des parcs et espaces municipaux (entre autres le Parc du Ridant, l'espace du mini-putt, l'espace vacant entourant le Musée de Charlevoix) afin de mieux répondre aux besoins des résidents, notamment le potentiel d'utilisation comme lieu de rassemblement pour la tenue d'activités.
11. Harmoniser le choix de mobilier, de végétaux et d'aménagement pour créer des liens entre les secteurs et donner une signature propre à La Malbaie. Former une équipe de travail pour identifier le type de mobilier urbain dont le caractère correspond à l'ambiance recherchée. Faire appel aux services des artisans locaux pour la réalisation de ces projets.
12. Favoriser l'accessibilité universelle dans tous les nouveaux aménagements afin que puissent y circuler toute personne dont la mobilité est limitée (chaise roulante, poussette, etc.)
13. Favoriser le maintien et l'implantation des commerces sur les artères commerciales par un zonage à usage commercial au rez-de-chaussée et un usage résidentiel ou professionnel à l'étage.

Objectif B : **AMÉNAGER LES AIRES DE STATIONNEMENT PUBLIC ET PRIVÉ AFIN DE LES RENDRE PLUS SÉCURITAIRES ET DE MIEUX LES IDENTIFIER**

Réglementation :

Moyens :

1. Réaliser une étude de stationnement dans les trois secteurs pour en connaître leur utilisation :
 - Évaluer l'offre, la demande et les potentiels à exploiter en terme d'espaces de stationnement;
 - Identifier les mesures à prendre pour réglementer certains espaces problématiques (vignettes, durées, etc.);
2. Remplacer les stationnement en épis par des stationnement en parallèle afin d'assurer une plus grande sécurité des piétons et automobilistes; réduire à 45° l'angle des stationnements en épis restant;
3. Assurer un bon affichage directionnel de tous les stationnements et encourager les propriétaires à mieux identifier leurs espaces de stationnement privé de façon harmonieuse et claire.
4. Assurer un éclairage adéquat des grands espaces de stationnement, particulièrement ceux éloignés de la rue.
5. Sensibiliser les propriétaires et les travailleurs à l'importance de laisser les espaces de stationnement les plus convoités à la clientèle en utilisant divers moyens (rencontres, feuillet, etc.).
6. Mieux délimiter certains stationnements sur rue par des avancées de trottoir.
7. Faire du marquage au sol des espaces de stationnements sur rue afin de rentabiliser l'espace et d'en faciliter l'utilisation par les automobilistes.
8. Aménager un écran végétal afin de dissimuler les espaces de stationnement visibles sur la rue et intégrer de la végétation dans les vastes stationnements afin d'améliorer leur aspect (Église, McDonald, ÉconoLodge, Place Charlevoix, etc.).



Objectif C : **FAVORISER, DANS TOUS LES SECTEURS, UN AFFICHAGE PUBLIC ET COMMERCIAL QUI DONNE DU CACHET ET S'INTÈGRE BIEN AU CADRE BÂTI**

Moyens :

1. En collaboration avec la Ville, revoir la réglementation municipale sur l'affichage pour harmoniser les secteurs, se donner des critères de qualité et s'assurer de leur respect :

- Prévoir un affichage à échelle humaine, c'est-à-dire orientée vers le piéton, dans les secteurs où les bâtiments sont implantés à proximité des trottoirs;
- Privilégier l'utilisation de couleurs sobres et harmonieuses pour la réalisation des enseignes afin qu'elles se marient avec le bâtiment;
- Encourager l'utilisation de matériaux de qualité, résistant tel le bois et les métaux (aluminium-bronze, fer blanc, fer forgé);
- Favoriser un éclairage indirect des enseignes afin d'assurer la sécurité des automobilistes et de créer une ambiance agréable pour le piéton;
- Favoriser l'affichage mural ou perpendiculaire au lieu des enseignes autonomes afin de réduire la pollution visuelle; privilégier la réalisation d'enseignes autonomes de qualité et intégré (aménagement paysager au pied de l'enseigne) dans le cas où l'affichage mural est impossible ou inadéquat;
- Développer un concept visuel intégrant matériaux, couleurs et support pour l'affichage sur le Boulevard de Comporté;
- Encourager la mise en place d'un programme de soutien à la réalisation d'enseignes de qualité;
- Proscrire l'affichage publicitaire (panneaux réclames) en milieu urbain.



2. Offrir de la formation et faire de la sensibilisation auprès des gens d'affaires sur les principes d'un affichage commercial de qualité. Promouvoir les services des artisans locaux pour leur réalisation.

Objectif D : **AMÉLIORER L'APPARENCE DES BÂTIMENTS ET DES INSTITUTIONS PUBLIQUES AFIN DE RÉFLÉTER UNE IMAGE DE QUALITÉ**

Moyens :

1. Créer des liens avec les propriétaires de bâtiments et développer des outils de sensibilisation au patrimoine et à l'évolution des paysages urbains afin de favoriser une meilleure compréhension du territoire ainsi que des interventions et des aménagements adéquats.
2. Mettre en place un programme d'esquisses afin de permettre aux propriétaires de visualiser les interventions et d'encourager des travaux de qualité.
3. Mettre en place un programme d'aide à la rénovation de façade afin d'encourager les propriétaires d'immeubles à l'amélioration extérieure de leur bâtiment :
 - offrir aux propriétaires une formation et des conseils techniques sur la façon de réaliser des travaux de qualité ;
 - identifier les bâtiments qui nécessitent des travaux d'entretien et rencontrer les propriétaires afin de les sensibiliser aux objectifs d'améliorations physiques pour le secteur ;
 - Contacter les propriétaires qui ont manifesté un intérêt à rénover leur bâtiment afin de leur offrir de l'expertise;
 - Sensibiliser les entrepreneurs généraux, par différents moyens, à l'importance de conserver les éléments architecturaux distinctifs de La Malbaie;
 - Créer une liste des artisans et entrepreneurs qui peuvent réaliser des travaux de rénovation de qualité afin de les faire connaître aux propriétaires qui souhaiteraient effectuer des interventions sur leur bâtiment (se référer à la « Matériauthèque de la MRC de Charlevoix »).
 - Voir auprès de la Commission scolaire la possibilité de former de la relève dans les domaines de la rénovation (Exemple : ajouter un volet *Travaux sur bâtiments anciens* au cours de Charpenterie-menuiserie déjà offert à La Malbaie).

4. Conserver les éléments originaux sur les bâtiments, par exemple les lucarnes et favoriser le retour d'éléments architecturaux qui caractérisaient les bâtiments du milieu lors de projet de rénovation, par exemple les galeries avec balustrade ouvragée, les encadrements de bois qui rehaussent les portes et fenêtres, etc..



5. Recenser et aménager les murs aveugles de façon innovante et en mettant à contribution le talent des artistes Malbéens.
6. Offrir de la formation et faire de la sensibilisation auprès des gens d'affaires :
 - sensibiliser les marchands à l'importance de concevoir des vitrines séduisantes et de soigner leur entretien ;
 - offrir aux marchands des formations afin de les aider à mieux connaître leur clientèle et ainsi adapter leur nouvelle image à leurs clients.

Objectif E : **AMÉNAGER LES ENTRÉES DE VILLE ET LES ENTRÉES DE SECTEURS AFIN DE RENDRE LES LIEUX PLUS ACCUEILLANTS ET PLUS ATTRAYANTS**

Moyens :

1. Développer un concept de signalisation commun, mais adaptable à chacun des secteurs, qui puisse unifier les secteurs tout en identifiant les particularités et les attraits propres de chacun.
 - Former un comité de travail pour définir la signature du concept et les emplacements des enseignes.
2. Soigner l'entrée de La Malbaie à partir de Clermont par la route 138 et le pont Leclerc afin de donner au visiteur une image de qualité; marquer celle-ci par un aménagement distinctif qui jouerait le rôle d'élément signal.

- Intégrer de la végétation sur les îlots de pavé à l'entrée de la ville (à partir du Pétro Canada), tout en respectant la distance de dégagement nécessaire (convenir avec le ministère des Transports);
- Réaliser un projet d'aménagement du mur de soutènement sur la rive Est de la rivière au Nord du Pont Leclerc;
- Aménager l'espace devant le Proxim, à l'entrée de la rue St-Étienne, afin de créer un élément visuel fort qui projette l'œil vers la rue St-Étienne et attire le visiteur vers ce secteur plutôt que le Boulevard de Comporté;
- Évaluer les possibilités de modifier l'accès à la rue St-Étienne, par une voie plus directe en supprimant une partie du terre-plein.
- Officialiser l'acquisition du Parc du Pélican par la Ville auprès du ministère des Transports (transfert de propriété) et compléter son aménagement;
- Aménager, sur la rive Est de la rivière (derrière le Parc du Pélican), une mosaïque végétale afin de mettre en valeur ce secteur et embellir le paysage.



3. Revoir la signalisation routière municipale afin de s'assurer de l'utilisation des bons panneaux.

Objectif F : **FAIRE DU SECTEUR CENTRE-VILLE (ST-ÉTIENNE/JOHN-NAIRNE) UN ESPACE DE VIE AGRÉABLE POUR LE PIÉTON**

Moyens :

1. Identifier les traverses piétonnières pour marquer les itinéraires piétons par l'utilisation de pavé aux intersections stratégiques suivantes :
 - À l'entrée de la rue St-Étienne :
 - Devant les escaliers de l'École Félix-Antoine Savard;
 - Devant l'Hôpital;

- À l'intersection des rues St-Étienne et Bellerive ;
- À l'intersection de Bellerive et Comporté ;
- À l'intersection de John-Nairne et de l'Église ;
- À l'intersection de St-Étienne et John-Nairne ;
- À l'intersection de la rue St-Étienne et Doucet ;
- À l'intersection de la rue St-Étienne et Ste-Catherine.

2. En ce qui a trait à l'éclairage, favoriser l'utilisation d'un modèle de lampadaire qui projette la lumière vers le bas et crée plus d'ambiance dans le secteur.
3. Sensibiliser les automobilistes au respect des piétons, des traverses piétonnières et des espaces de stationnement (campagne de sensibilisation, feuillet, etc.).
4. Signaler les attractions des autres secteurs de La Malbaie (Place Charlevoix, Pointe-au-Pic).
5. Créer un lien piétonnier invitant entre le haut (secteur du Plateau) et le bas de la ville (centre-ville) par l'aménagement, l'éclairage et l'identification du sentier entre la polyvalente et le rue Doucet.



Rue St-Étienne (jusqu'à John-Nairne):

Moyens :

1. Mettre à profit le site de l'école Félix-Antoine-Savard:
 - Fleurir la clôture le long du muret;
 - Voir aux possibilités d'aménager le plateau naturel en haut du talus;
 - Exploiter le potentiel de stationnement dans la cour arrière de l'école et créer un lien vers la rue St-Étienne par une signalisation adéquate;
 - Réparer l'escalier qui donne accès au terrain;
 - Éclairer le secteur afin de le rendre agréable et sécuritaire.
2. Mettre en valeur les ruelles qui accèdent au boulevard de Comporté et à la rivière à partir de la rue St-Étienne par un marquage en pavé.

3. Réaménager l'espace public du centre-ville (voisin de la boutique Point-Virgule) par une construction qui offrirait un espace public au rez-de-chaussée et du logement au 2^{ème} et 3^{ème} étage; réaménager le stationnement municipale connexe.
4. Ajouter de la végétation sur la rue en aménageant le plus possible les emprises de la Ville.
5. Créer un lien invitant de la rue St-Étienne vers le boulevard de Comporté par la rue Bellerive :



Simulation FRP

- Réduire la largeur des voies et supprimer la voie réservée pour tourner à gauche;
 - Aménager un terre-plein au centre, séparant les voies et y ajouter de la végétation;
 - Favoriser le stationnement en parallèle;
 - Aménager des avancées de trottoirs et élargir les trottoirs ;
 - Voir à la plantation d'arbres de long du terrain de l'église.
6. Créer un lien vers la rue John-Nairne par la rue de l'Église; favoriser l'utilisation du même pavé et l'installation des mêmes végétaux.
 7. Revoir l'angle à l'intersection des rues St-Étienne et John-Nairne (non sécuritaire) et aménager les espaces résiduels.

Rue John-Nairne (entre Patrick-Morgan et St-Étienne)

Moyens :

1. Réduire la largeur de la rue John-Nairne afin de la rendre plus sécuritaire et plus agréable pour le piéton :



Simulation FRP

- Entre Patrick-Morgan et St-Étienne, aménager des stationnements en parallèle et intégrer des bandes végétales ;
- Élargir les trottoirs et les compléter des deux côtés de la rue;
- Aménager l'entrée du garage municipal;
- Combler la perte de stationnement par l'aménagement d'un stationnement municipal derrière le garage municipal;
- Aménager des avancées de trottoir afin de mieux délimiter les stationnements sur rue et réduire la largeur de la rue aux intersections.

2. À l'intersection de la Caisse Populaire (de l'Église et John-Nairne) :

- Aménager des avancées de trottoirs;
- Délimiter le stationnement de la Caisse Populaire;
- Marquer les traverses piétonnières par du pavé uni.

3. Préserver la percée visuelle sur le fleuve à partir de la rue John-Nairne, particulièrement dans l'intégration d'un nouveau bâtiment à la place du Centre culturel; promouvoir le développement d'un concept architectural qui permettrait d'exploiter la vue sur le fleuve et l'espace autour comme un espace d'événements culturels.

4. Profiter de cette nouvelle construction pour assurer le lien entre le Parc du Quai Casgrain et la rue John-Nairne, grâce à des aménagements adéquats et invitants.

5. Conserver le bâtiment du garage municipal, le rénover et lui trouver une nouvelle vocation.



Objectif G : **RÉDUIRE L'IMPACT DU BOULEVARD DE COMPORTÉ ET RENDRE CELUI-CI PLUS CONVIVIAL**

Moyens :

1. Aménager les arrières de bâtiments qui donnent sur le boulevard de Comporté; travailler l'affichage pour rendre les lieux plus conviviaux, attrayants et ajouter de la verdure.
2. Embellir le boulevard de Comporté et le rendre plus convivial et sécuritaire :



Simulation FRP

- Ramener la glissière sur le bord du trottoir afin de concentrer l'espace dédié aux piétons et aux cyclistes;
- Ajouter un écran végétal du côté de la piste multifonctionnelle ;
- Élargir la piste cyclable et la compléter tout au long du boulevard ;
- Aménager les berges et les rendre accessibles par des descentes (escaliers) ; revoir l'enrochement afin qu'il soit plus sécuritaire, exemple : placer les pierres plutôt que les déverser;
- Ajouter un terre-plein aménagé qui pourra également servir de «refuge» pour les piétons ; y intégrer de la végétation;
- Paver les traverses piétonnières aux intersections afin de mieux les identifier.

3. Regarder avec le MTQ les possibilités de diminuer le boulevard de 4 à 3 voies ou du moins, de réduire la largeur des voies existantes. Si nécessaire, voir à réduire la limite de vitesse sur le boulevard en secteur urbain.

4. Aménager une traverse piétonnière devant le Quai Casgrain afin de développer davantage ce lien piétonnier.
5. Aménager une deuxième traverse piétonnière sur le boulevard de Comporté dans le secteur du centre d'achat (près du Dollarama).
6. Voir à l'aménagement des terrains commerciaux bordant le boulevard de Comporté par la plantation d'arbustes et de petits arbres.
7. Changer les feux de circulation par des feux en fut ou à potence qui soient plus esthétiques et qui s'harmonisent davantage avec le paysage.
8. Encourager le ministère des Transports à entretenir et aménager ses terrains vacants le long du boulevard de Comporté.

Objectif H : **FAIRE DE PLACE CHARLEVOIX UN LIEU DISTINGUÉ ET ATTRAYANT**

Moyens :

1. Réaménager le stationnement de Place Charlevoix :

- Permettre une seule entrée et sortie (celle la plus au Sud) par le Boulevard Kane;
- Aménager une voie de circulation automobile à l'intérieur du stationnement de manière à encadrer le conducteur et de contrôler la vitesse ;
- Rendre plus sécuritaire la circulation piétonnière sur le stationnement par l'aménagement de trottoirs et d'espaces protégés;
- Favoriser l'ajout d'aménagements paysagers (terre-pleins, arbustes) afin de diminuer l'impact visuel du stationnement et de mieux intégrer le bâtiment dans le milieu.



2. Encourager la rénovation de la façade de Place Charlevoix par l'utilisation de matériaux de qualité, de couleurs harmonieuses et l'ajout d'ouvertures (fenêtres, vitrines).
3. Favoriser un affichage mural sobre qui s'intègre au bâtiment et proposer une enseigne autonome qui annonce Place Charlevoix, plutôt qu'une enseigne communautaire.



Objectif I : **FAIRE DE POINTE-AU-PIC UN SECTEUR BIEN IDENTIFIÉ ET ACCESSIBLE**

Moyens :

1. Marquer les entrées de la Rue Richelieu par le Boulevard de Comporté et par le Côte Bellevue et renforcer le lien entre les deux parties de la rue Richelieu afin d'amener les gens à circuler d'un bout à l'autre de la rue, malgré la coupure (traverse piétonnière pavée, aménagements paysagers).
2. Aménager quelques espaces plus problématiques sur la Rue Richelieu :
 - Mieux délimiter les espaces de stationnement et revoir leur configuration afin d'éviter les «zigzags» sur certains tronçons;
 - Réfléchir à une vocation et proposer des aménagements temporaires pour le terrain vacant en face du presbytère;
 - Intégrer de la végétation autour du bâtiment et du stationnement Le Noblesse ;
 - Aménager une bordure végétale autour de l'Ancien Bureau de poste et mieux délimiter les stationnements;
 - Mieux identifier l'entrée du stationnement du Cégep par un aménagement de qualité.
3. Créer un lien piétonnier entre le stationnement du Musée et la Rue du Havre, ainsi qu'avec la Rue Richelieu.

4. Compléter les trottoirs des deux côtés de la Côte Bellevue pour relier la Rue Richelieu et le Chemin des Falaises.
5. Aménager l'entrée de la Chemin du Havre et signaler la direction vers celle-ci et la Rue du Quai.
6. Réfléchir à une vocation future pour le terrain à côté du Musée.
7. Mieux signaler les stationnements disponibles et compléter l'aménagement du stationnement municipal sur la rue du Quai.
8. Favoriser un éclairage d'ambiance sur l'ensemble de la Rue du Quai.
9. Mettre davantage en valeur le roc de Pointe-au-Pic par un éclairage de nuit, des panneaux d'interprétation et la promotion des activités (escalades).



Objectif J : FAVORISER LES LIAISONS ENTRE LES SECTEURS EN REVITALISATION (POINTE-AU-PIC, PLACE CHARLEVOIX ET CENTRE-VILLE) PAR LA CONTINUITÉ DE LA PISTE CYCLABLE

Moyens :

1. Voir au développement d'un réseau cyclable à l'intérieur de la Ville.
2. Promouvoir le déplacement en vélo entre les secteurs comme l'une des façons rapides et agréables de relier tous les attraits de la Malbaie; développer des outils tels dépliant, carte, publicité, etc.
3. Favoriser la location de vélos pour des randonnées de courte durée dans la ville.
4. Installer des support à vélo dans tous les secteurs pour encourager ce mode de déplacement et pour faciliter les arrêts.
5. Relier les pistes cyclables entre elles (Quai Casgrain et Pont Leclerc/Parcours des Berges/St-aimé des lacs) pour créer un parcours régional attractif et bien cibler les clientèles (éviter les parcours trop difficiles et les chaussées désignées).

Objectif K : **IDENTIFIER LES POTENTIELS ET METTRE EN VALEUR LES ATOUTS DES SECTEURS**

Moyens :

1. Réaliser un inventaire architectural et patrimonial de tous les bâtiments et des sites (commerciaux, résidentiels, institutionnels et industriels) situés dans les secteurs de La Malbaie afin de mieux connaître les caractéristiques du cadre bâti et d'identifier les bâtiments d'intérêts.
2. Développer des circuits piétonniers et des circuits d'interprétation du patrimoine dans les secteurs.
3. Maximiser l'utilisation du site de l'ancienne gare du centre-ville.
4. Mettre en valeur l'Ancien bureau de Poste du centre-ville.
5. Inventorier et identifier une vocation pour les terrains vacants.
6. Conserver les percées visuelles, par exemple la vue sur la rivière du secteur centre-ville, la vue sur la chapelle de la Rue Richelieu, la vue sur le fleuve du Boulevard de Comporté et du Boulevard Kane, la vue sur le fleuve de la Rue John-Nairne, etc..



PLAN D'ACTION 2008

Voici les actions proposées à la Ville de La Malbaie pour l'année 2008, dans le cadre de la mise en œuvre du Guide d'aménagement urbain.

1. Mise en œuvre du concept de signalisation. La réalisation complète du concept peut constituer un plan triennal.

Budget : 80 000 \$

2. Aménagement de l'entrée de la Rue St-Étienne (avancée en pavée et pointe de la rue voisin du Proxim).

Budget : 25 000 \$

3. Poursuite de l'activité de fleurissement de la Ville par l'ajout de pots.

Budget : 1 000 \$

4. Réalisation d'un Guide des attraits historiques et patrimoniaux de La Malbaie. Embauche d'une ressource en emploi étudiant, étude, conception et réalisation.

Budget : 12 000 \$ *

5. Mettre en place un programme d'aide à la rénovation de façade..

Budget : 100 000 \$ *

6. Mettre en place un programme d'aide à la réalisation d'esquisse de rénovation de façade afin d'encourager les propriétaires d'immeubles à l'amélioration extérieure de leur bâtiment.

Budget : 5 000 \$ *

7. Faire l'achat et l'installation de quelques supports à vélo.

Budget : 3 000 \$

8. Prévoir un budget pour la réalisation de concepts d'aménagement (plans et devis) afin de s'assurer d'une vision d'ensemble des travaux de qualité à réaliser sur le Boulevard de Comporté et l'espace comprenant le Musée et le Chemin du Havre.

Budget : 25 000 \$

9. Réalisation d'un plan d'aménagement du futur stationnement du centre-ville (derrière St-Étienne).

Budget : 7 000 \$

10. Signalisation et aménagement du stationnement de la Rue du Quai.

Budget : 20 000 \$

* Les dépenses liées aux actions marquées de ce signe pourraient être partagées avec des partenaires.

